

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, Mme Hélène MONTOUT (arrivée à 18h06 – Q01), M. Jean-Marc KERBELLEC (arrivé à 18h04 – Q01), Mme Françoise JAFFRÉ, M. BLOUIN Antoine, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q02 à Q21), M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. GUILLO Olivier, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE (18 h26 - Q013 à Q021), Mme Françoise POUPON.

- Absents ayant donné pouvoir : Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Lydia DRÉANO à Mme Muriel ROBLIN.

- Absent : Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q01 à Q01), M. Pierre GRARE (Q001 à Q012 - arrivé en séance à 18h26).

JEUNESSE, ÉCOLES ET SPORTS

Question n°12 : CONVENTION INTERCOMMUNALE DU BUREAU D'INFORMATION DES PARENTS

EXPOSÉ de Fabien TOUREAUX, adjoint Jeunesse, écoles

Le BIP est une équipe mobile et pluridisciplinaire d'accueil et d'orientation des familles de la rive gauche dont les missions sont :

- La mobilité : aller à la rencontre des familles sur leurs lieux de vie et lors d'événements.
- La lisibilité : rendre lisible et diffuse l'offre de service des 4 communes.
- La transversalité : mutualiser les compétences (petite enfance, jeunesse, action sociale, accès aux droits).
- L'ancrage territorial : agir à l'échelle des quatre communes de la rive gauche.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement, de financement et d'intervention du Bureau d'Informations des Parents (BIP) jusqu'au 31 décembre 2026 et notamment de répartir les frais engagés en cette rentrée 2026 : édition des guides des familles, frais liés aux prestataires sollicités pour l'organisation d'événements intercommunaux pris en charge à part égale par les communes participant aux actions, coûts de fabrication des outils de communication "hors les murs". Le portage financier administratif du dispositif est assuré par la commune de Riantec.

Le budget prévisionnel total dédié aux activités du BIP est de 2 500€. Une demande de subvention a été transmise à la CAF dans le cadre du fonds publics et Territoire (FPT) 2026 à déduire si celle-ci est octroyée.

COMMUNE DE RIANTEC

DÉLIBÉRÉ

- VU le projet de convention ci-annexé ;
- VU l'avis de la commission jeunesse, écoles et sports en date du 3 septembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la convention de partenariat : bureau d'informations des parents (bip) ;
- D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à la jeunesse à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :

- Convention de partenariat : bureau d'informations des parents (annexe 5) ;
- Documents complémentaires consultables en mairie :
- Néant.

Fait à Riantec, le 25 septembre 2026

Le maire,



Gaëtan MALARDÉ



La secrétaire de séance,



Muriel ROBLIN